



# Brevet de capitaine 200



**MÉTIER:MARIN**  
la formation maritime

## Fonction visée

Le brevet de capitaine 200 permet de commander des navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 (moins de 24 m environ) naviguant à moins de 20 milles des côtes.

## Conditions d'obtention

- âge : égal ou supérieur à 18 ans ;
- aptitude : être reconnu apte physiquement à embarquer comme marin par un médecin des gens de mer ;
- formation :
  - x avoir acquis l'intégralité des modules 1, 2 et 3 de la formation au capitaine 200 et justifier de 12 mois de navigation effective ;
  - x ou bien être titulaire du bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes et justifier d'un temps de navigation de 12 mois ou de seulement 6 mois si effectué après l'obtention du baccalauréat ;
- être titulaire du certificat restreint d'opérateur des radiocommunications (CRO) (dont la préparation est assurée au cours de la formation).

## Perspectives de carrière

Les titulaires du brevet de capitaine 200 peuvent entrer au cours de capitaine 500 pour commander des navires de taille supérieure. La formation continue offre aux marins les plus compétents la possibilité d'évoluer jusqu'au commandement des plus grands navires.

## Répertoire national des certifications professionnelles

Le brevet de capitaine 200 est classé au niveau V sous le code NSF 311u.

